



Communiqué de presse

Date 28.04.2024

Rapport sur les incidents racistes recensés par les centres de conseil en 2023

En 2023, les membres du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme ont recensé et analysé au total 876 cas de discrimination raciale, soit 168 de plus que l'année précédente. La majeure partie des incidents sont survenus dans le domaine de l'éducation, sur le lieu de travail et dans l'espace public, et avaient pour motifs la xénophobie et le racisme anti-Noirs. Ces résultats révèlent l'urgence d'un changement structurel et institutionnel dans les milieux éducatifs, le monde politique, mais aussi dans les secteurs de l'emploi et du logement.

En 2023, les signalements de discrimination raciale ont augmenté d'environ 24 %, ce qui s'explique par l'évolution de la société et les événements survenus durant l'année. L'escalade du conflit au Proche-Orient a renforcé les dynamiques racistes et antisémites de notre société, et a ainsi des implications en Suisse aussi. Par ailleurs, dans le contexte des campagnes électorales et de votations, le Réseau de centres de conseil a reçu de nombreux signalements de personnes souhaitant agir contre la diffusion de préjugés et de messages discriminatoires. Nombre d'entre elles n'étaient pas directement visées. Cette mobilisation solidaire est essentielle dans la lutte contre le racisme et renforce la cohésion sociale.

La plupart des incidents racistes ont eu lieu dans le domaine de l'éducation, où les centres de conseil ont recensé 181 cas. Une mère a ainsi rapporté que son fils de 11 ans était visé par des images dérangeantes et des insultes dans le groupe WhatsApp de sa classe et qu'il se faisait régulièrement traiter de « nègre ». L'école n'a pas réagi, arguant que ce groupe entre élèves ne relevait pas de sa responsabilité. L'augmentation constante des incidents à l'école et dans la formation souligne l'importance de mener un travail éducatif auprès des élèves, de former à cet effet l'ensemble du personnel scolaire et de mettre à sa disposition des moyens de prévention et d'intervention.

En 2023, la xénophobie (387 cas) et le racisme anti-Noirs (327 cas) ont été les motifs de discriminations les plus fréquents. Le racisme anti-Arabs (69 cas) et le racisme antimusulman (62 cas), qui sont étroitement liés, ont augmenté de manière significative, tout comme les cas d'antisémitisme (46).

Les expériences vécues par les victimes engendrent une perte de confiance dans les institutions et la société. C'est pourquoi il faut cibler les processus établis par des moyens concrets. Il s'agit d'identifier puis d'éliminer les structures et les inégalités de traitement qui procèdent du racisme, en veillant impérativement à impliquer les personnes concernées car les victimes doivent être entendues et leurs perspectives, prises en compte.

Le rapport sur les incidents racistes recensés par les centres de conseil en 2023 est disponible en français, en allemand et en italien. Il peut être téléchargé sur la page www.network-racism.ch ou commandé auprès du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme, par téléphone au 031 302 01 61, ou par e-mail à l'adresse beratungsnetz@humanrights.ch.

Informations complémentaires

Ursula Schneider Schüttel, présidente de la CFR, 078 603 87 25, ursula.schneiderschuettel@bluewin.ch
Alma Wiecken, responsable du secrétariat de la CFR, 058 463 36 58, alma.wiecken@gs-edi.admin.ch
Gina Vega, responsable du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme, 031 301 92 74, gina.vega@humanrights.ch